



Envoie de certificat de cession à mon assurance

Par **AUDREY**, le **25/08/2009** à **14:27**

Bonjour, rn rn Si j'envoie le certificat de cession à mon assurance auto certifiant que le véhicule ne m'appartient plus, vont-il le déclarer à la préfecture ?

Par **Tisuisse**, le **25/08/2009** à **14:49**

Bonjour, rn rn Le certificat de cession doit être envoyé à la préfecture avec d'autres documents (voir votre préfecture). rn Ce n'est que la copie que vous adresserez à votre assureur "afin que les garanties du contrat soient suspendues, de plein droit, dès le lendemain, à zéro heure de cette cession". L'assureur et la préfecture sont 2 organismes bien distincts et ce n'est pas le rôle de l'assureur de transmettre le certificat de cession.